



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتارية
ب. ب. 3243

ORGANIZATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES

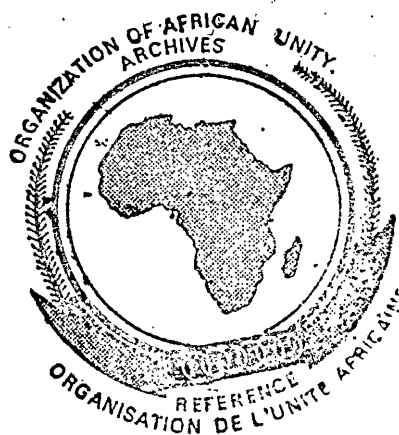
TRENTE-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

NAIROBI, KENYA

26 FEVRIER AU 4 MARS 1979

OL/948 (XXXII)

DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR
AUPRES DE L'OUA (U.P.A.)



CMO948

MIGROFICHE

DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR
AUPRES DE L'OUA (U.P.A.)

L'Union des Parlements africains (UPA) dont le siège est à Abidjan (Côte-d'Ivoire) sollicite l'octroi du statut d'observateur auprès de l'OUA.

Le 27 janvier 1975, les Présidents des assemblées de : Côte-d'Ivoire, Sénégal, Cameroun, Gabon, Mauritanie, le Président du Conseil législatif du Zaïre, le ministre de l'Agriculture de l'Ile Maurice et le Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Congo signent la Déclaration d'Abidjan, relative à la création d'une Union des Parlements Africains. Un Comité de Réflexion et de Travail comprenant le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, l'Ile Maurice, la Mauritanie, le Sénégal et le Zaïre est désigné. Sont associés aux travaux de ce Comité : le Burundi, Centrafrique, la Haute-volta, Madagascar, le Mali, le Rwanda et le Togo.

En novembre 1975, la Réunion du Comité de Réflexion se tient au Luxembourg. Cette réunion décide de s'adjoindre des représentants du Gabon, du Ghana, du Kenya, du Nigeria, de la République Arabe d'Egypte, du Swaziland et de la Tunisie.

Du 11 au 13 février 1976 le Comité se réunit à Abidjan afin d'élaborer les statuts de l'Union des Parlements Africains.

En raison de l'état d'avancement de ses travaux, le Comité s'érige en Assemblée constitutive et adopte les statuts de l'U.P.A.

Adhésion immédiate des neuf membres fondateurs : (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Egypte, Gabon, Mauritanie, Ile Maurice, Sénégal, Tunisie et Zaïre) donnant ainsi naissance à l'Union des Parlements Africains (U.P.A.)

Buts et objectifs de l'UPA

Les buts et les objectifs de l'UPA sont les suivants :

- Contribuer au renforcement du rôle et du prestige de l'institution parlementaire en s'inspirant des valeurs africaines fondamentales;
- Contribuer au règne de la liberté, de la justice et au fonctionnement effectif de la démocratie représentative en Afrique. Pour ce faire, elle favorise les contacts entre Parlementaires africains, d'une part, et entre Parlementaires africains et ceux du reste du monde, d'autre part,

Elle oeuvre également à l'établissement progressif d'une véritable communauté juridique africaine et contribue, dans la mesure de ses moyens, à la réalisation des objectifs de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Composition de l'U.P.A.

L'Union des Parlements Africains se compose des Parlements des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine qui adhèrent à ses statuts ; chaque Parlement constituant un Groupe National.

L'UPA se compose actuellement des Parlements des Etats suivants :

CAMEROU

COTE-D'IVOIRE

EGYPTE

GABON

GAMBIE

ILE MURICE

LIBERIA

MAROC

MAURITANIE

SENEGAL

SIERRA LEONE

SOUDAN

TUNISIE

ZAIRE

Djibouti, le Kenya, la Zambie et la Haute-Volta ont manifesté leur désir d'adhérer, au cours de la 3ème Conférence de l'UPA qui aura lieu à Rabat en février 1979 aux statuts de l'Union des Parlements Africains.

Les sources de financement de l'UPA:

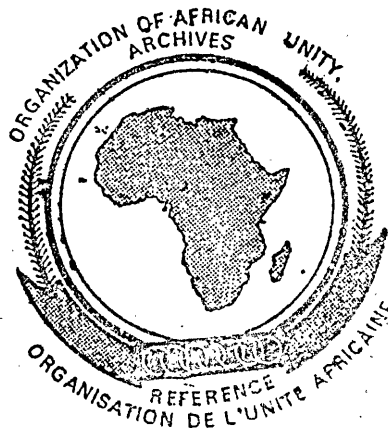
Les ressources de l'Union des Parlements Africains proviennent :

- des cotisations annuelles et des contributions volontaires des Groupes Nationaux ;
- des dons et legs.

L'échelle des cotisations des groupes nationaux et les conditions d'exécution du budget sont établies conformément au Règlement financier.

L'Union des Parlements Africains est une Organisation étatique dont les buts et les objectifs sont conformes à ceux de l'Organisation de l'Unité Africaine. L'UPA est essentiellement panafricaine et aucune organisation analogue n'a obtenu jusqu'ici le statut d'observateur auprès de l'OUA.

Le Secrétariat général de l'OUA recommande que la demande présentée par l'Union des Parlements Africains soit accueillie favorablement.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1979-03

Application for OAU Observer Status Submitted by the Union of African Parliaments (U.A.P.)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9590>

Downloaded from African Union Common Repository